

NOTICE DE PARTICIPATION A RETOURNER
AU PLUS TARD le 21 Septembre 2024
EN FORMAT PAPIER, avec les règlements

ECRIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MAJUSCULES. Merci !

NOM : **Prénom :**

Adresse:

Ville :

CP.....

OBLIGATOIRE : Tél et / ou portable: - - - - - / - - - - -
(IMPORTANT) E-Mail :

TITRE	Technique	Prix sans cadre	Prix avec cadre

JOINDRE LA SOMME DE 30€ en 2 chèques de 12 et 18€

Il sera indiqué sur le catalogue, vos nom prénom et adresse sauf en cas de désaccord, dans ce cas cocher la case suivante :

J'ACCEPTÉ TOUTES LES CONDITIONS DU SALON:

Signature

COUPON à CONSERVER POUR LE RETRAIT DES ŒUVRES

Nom et Adresse :

TITRE	Catégorie	Prix sans cadre	Prix avec cadre

AYAC

Association Yvetotaise des Artistes Cauchois
Hôtel de Ville - 76190 Yvetot

www.ayac.asso.fr Facebook : ayac expo

Liberté d'Expressions, Égalité des chances, Fraternité Artistique

Août 2024

47ème SALON D' YVETOT & DE HAUTE - NORMANDIE
du SAMEDI 12 OCTOBRE au DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024
"ESPACE DES VIKINGS" rue Pierre de Coubertin - YVETOT

Invités d'Honneur

Sophie Jouan artiste sculpteur

La Bouckle artiste peintre

Date retour notice d'inscription : 21 Septembre 2024

Date de dépôt des oeuvres : **vendredi 4 Octobre** de 9h30 à 17h30 à la **médiathèque (A coté des Vikings) pour les peintres.**

Lundi 7 octobre de 13h30 à 18h00 pour les sculpteurs aux vikings

Vernissage : samedi 12 Octobre à 18h

Retrait des œuvres : Dimanche 27 à 18h et lundi 28 octobre de 14h30 à 17h30

Attention, modifications des formats

Chaque exposant pourra présenter au JURY :

Pour les peintres les œuvres **encadrées** toile ou papier

- 3 de 0 (18x14) à 6 (41x33) **OU**
- 2 de 8 (46x38) à 25 (81x65) **OU**
- 1 de 30 (92x73) à 80 (146x114)

Les toiles seront au minimum munies de cache - clou ou de baguettes proprement et solidement posées.

Les sous-verre avec pinces seront refusés car jugés dangereux.

Pour les sculpteurs : de 1 à 4 œuvres en fonction des dimensions

Droits d'inscription

Suite à la dernière assemblée générale, le terme adhérent indique la participation au salon

Adhérents: 30€

La participation ne sera acceptée que si la notice jointe est retournée accompagnée du Règlement des droits d'inscription, **par 2 chèques libellés au nom de l'AYAC**, l'un de 12€ pour l'adhésion, l'autre de 18€ pour l'accrochage dernier délai, 21 SEPTEMBRE 2024, adressée à:

Christian DEBRUYNE
37 C Rue Raymond Botté- 76380 CANTELEU

Le montant de l'adhésion reste à l'Ayac quelque soit la décision du jury

DEPÔT DES ŒUVRES : VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 de 9h30 à 17h30 pour les peintres à la médiathèque et lundi 7 octobre de 13h30 à 18h pour les sculpteurs à la cafétéria de l'Espace "Les Vikings".

**INDIQUEZ: TITRE et NOM AU DOS DE VOS OEUVRES
PREVOYEZ LE SYSTÈME D'ACCROCHAGE (pitons scotchés au dos des toiles).**

JURY: Il se réserve le droit de limiter le nombre d'œuvres, pour une bonne harmonie générale en tenant compte des places disponibles. **SES DECISIONS SONT SANS APPEL.** LES COPIES NUMÉRIQUES ET PASTICHES seront systématiquement refusées, de même que les œuvres déjà présentées dans nos précédents salons ainsi que les œuvres réservées (hors invités d'honneur).

SCULPTURES: LE JURY POUR LES SCULPTURES A LIEU AU MOMENT DU DÉPÔT DES ŒUVRES hors de la présence de l'artiste . Les œuvres refusées seront reprises immédiatement par l'artiste

Des socles sont à disposition (quantité très limitée). Pour les pièces plus importantes, munissez-vous de vos socles (**blancs ou noirs avec votre nom dessus**). Ils seront montés par vous-même.

RETRAIT DES ŒUVRES:

ESPACE "LES VIKINGS" rue Pierre de Coubertin à YVETOT
Dimanche 27 octobre à partir de 18h et lundi 28 octobre de 14h30 à 17h30
Le retrait non effectué entraîne des frais de garde de 5€ par jour pour l'exposant.

Les œuvres refusées devront être retirées **pendant la durée du Salon, hors soirée de vernissage**, aux heures d'ouverture (tous les jours, de 14h30 à 18h00).

RESPONSABILITE: L'AYAC et la Ville d'YVETOT déclinent toute responsabilité pour quelque risque que ce soit en ce qui concerne les œuvres présentées et exposées (vol, perte, incendie, détérioration, erreurs dans le catalogue...etc...).

Il appartient à chaque exposant d'assurer lui-même ses œuvres du dépôt au retrait s'il le désire.

VENTES: Seule l'hôtesse présente sur place est habilitée à traiter les ventes. Il est de coutume de remettre un don de 3% au nom de l'hôtesse et de 7% au nom de l'AYAC.

Trois prix seront décernés avant le vernissage :
Prix du département, de la Ville, du Rotary club.

Vos œuvres seront exposées au rez de chaussée ou à l'étage en fonction des formats sans présager de la qualité artistique.

**Le Président
Joël Roquigny**